



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 26 février 2020, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 2 mars 2020 à 18h30, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



Compte rendu de la séance du 2 mars 2020



- Présents :** REY Christian, Maire,
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjointes,
COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, REY Gilberte, BAYSSETTE
Alain, GAÏANI Didier, RABAUD Jean, SICARD Mathieu, AUDOIN Pierre.
- Excusées :** BODINIER Jacqueline (pouvoir à Mme REY Gilberte), RIVALS Roselynn (sans pouvoir).
- Absent :** BEILLARD Adrien.
- Secrétaire de séance :** GAÏANI Didier.



Le compte-rendu de la séance du 3 février 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.
Mr le Maire informe le Conseil qu'un point sera rajouté à l'ordre du jour concernant la modification d'une délibération prise en date du 1^o octobre 1999.
Mr RABAUD Jean est arrivé à 18h42.



1. Approbation du Compte de Gestion 2019 'Budget Principal'. 20200302DL04

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le compte de gestion du 'Budget Principal' du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Approbation du Compte de Gestion 2019 'Budget Assainissement'. 20200302DL05

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs du service assainissement de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de

l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le compte de gestion du service assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3. Approbation du Compte Administratif 2019 'Budget Principal'.

20200302DL06

Sous la présidence de Madame Monique CARRIÉ adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 du Budget Principal qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	730 305.25 €	Dépenses	589 812.14 €
Recettes	1 013 266.69 €	Recettes	983 789.16 €
Résultat de l'exercice :	+ 282 961.44 €	Résultat de l'exercice :	+ 393 977.02 €
Report de l'exercice N-1 :	+ 229 986.73 €	Report de l'exercice N-1 :	- 61 414.48 €
Résultat de clôture :	+ 512 948.17 €	Résultat de clôture :	+ 332 562.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **Approuve** le compte administratif 2019 du 'Budget Principal'.

4. Approbation du Compte Administratif 2019 'Budget Assainissement'.

20200302DL07

Sous la présidence de Madame Monique CARRIÉ adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

<u>Exploitation</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	69 418.28 €	Dépenses	238 925.96 €
Recettes	92 763.80 €	Recettes	303 305.98 €
Résultat de l'exercice :	+ 23 345.52 €	Résultat de l'exercice :	+ 64 380.02 €
Report de l'exercice N-1 :	+ 0 €	Report de l'exercice N-1 :	+ 67 062.46 €
Résultat de clôture :	+ 23 345.52 €	Résultat de clôture :	+ 131 442.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **Approuve** le compte administratif 2019 du 'Budget Assainissement'.

5. Affectation du Résultat Fonctionnement 2019 'Budget Principal'.

20200302DL08

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune, demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget principal, compte administratif 2019. Il est rappelé que le compte administratif de la commune voté précédemment fait apparaître les résultats suivants :

Reports :

- Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année N-1 : 61 414.48 €
- Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année N-1 : 229 986.73 €

Soldes d'exécution :

- Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section Investissement de : 393 977.02 €

- Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section Fonctionnement de : 282 961.44 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 1 134 740.00 €
- En recettes pour un montant de : 460 825.83 €

Besoin net de la section Investissement :

Le besoin net de la section Investissement peut donc être estimé : 341 351.63 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31.12.2019 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 341 351.63 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 171 596.54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► *Accepte* l'affectation comme proposée ci-dessus.

6. Affectation du Résultat d'Exploitation 2019 'Budget Assainissement'.

20200302DL09

Madame CARRIE Monique, adjointe en charge des finances de la commune, demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement du budget de l'assainissement, compte administratif 2019. Il est rappelé que le compte administratif de la commune voté précédemment fait apparaître les résultats suivants :

Reports :

- Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année N-1 : 67 062.46 €
- Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année N-1 : 0 €

Soldes d'exécution :

- Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section Investissement de : 64 380.02 €
- Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section Fonctionnement de : 23 345.52 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 149 274.10 €
- En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section Investissement :

Le besoin net de la section Investissement peut donc être estimé : 17 831.62 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement au 31.12.2019 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 17 831.62 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 5 513.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► *Accepte* l'affectation comme proposée ci-dessus.

7. Urbanisme – Dénomination et Numérotation des voies

20200302DL10

Suite à la mise en place de la fibre optique sur la commune, un examen des voies à dénommer a été réalisé pour résoudre des difficultés d'adressage, de numérotation des habitations et également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS (Global Positionning System)).

Suivant leur localisation, les dénominations s'effectuent de façon à permettre de conserver l'origine ou la désignation historique de la voie.

LISTES DES DENOMINATIONS DES VOIES DOURGNE

VOIES (existantes) FANTOIR DGFIP

CODE	LIBELLÉ	REMARQUE
0012	ROUTE D'ARFONS	

0026	IMPASSE BERGE DU TAOUOU	
0030	RUE DE LA BOAL	
0033	PLACE JEAN BUGIS	
0045	IMPASSE DE LA CASERNE	
0047	CHEMIN DE LA CAVE	
0055	AVENUE CLÉMENT EYCHENNE	
0065	RUE DES COUTELIERS	
0067	AVENUE DOM ROMAIN BANQUET	
0068	AVENUE DU 19 MARS 1962	
0069	COTE DE L'ÉGLISE	
0072	IMPASSE CAPELETTE	
0092	ALLEE D'EN GALIS	
0093	IMPASSE DE LA GARE	
0097	IMPASSE DE LA GENDARMERIE	
0102	RUE HAUTE	
0130	AVENUE DU GENERAL LECLERC	
0134	PLACE DE LA LIBÉRATION	
0142	AVENUE DU MAQUIS	
0145	ALLÉE MÈRE MARIE CRONIER	
0152	COTE DES MOULINS	
0167	RUE DU PETIT FAUBOURG	
0188	RUE DE ROME	
0200	ROUTE DE SAINT AVIT	
0203	ALLEE DE SAINT STAPIN	
0239	RUE VALENTIN CARRIÉ	Voir erreur de frappe Valentine

NOUVELLES VOIES À CRÉER

CODE	LIBELLÉ	REMARQUE
PR 01	CHEMIN D'EN ALBOUY	
PR 02	CHEMIN DE LA BARRABIÉ	
PR 03	ALLÉE DE BARTEREYNAUD	Voir modifier par Barthereyraud
PR 04	ALLÉE DE LA BASTIDE	
PR 05	CHEMIN DU BAYLOU	
PR 06	CHEMIN DU MOULIN DU BAYLOU	
PR 07	AVENUE D'EN CALCAT	
PR 08	CHEMIN DES CARLES	
PR 09	CHEMIN D'EN COSTE	
PR 10	CHEMIN DE PUECH COUDIÉ	
PR 11	ROUTE DU COLLEGE	
PR 12	CHEMIN D'EN CROUCARIÉ	
PR 13	CHEMIN D'EN CROUZILLE	
PR 15	ROUTE DE FONDOUCE	
PR 16	RUE DU FORGERON	
PR 17	CHEMIN D'EN GOUT	
PR 19	CHEMIN D'EN LANET	
PR 21	RUE DE LA MONTAGNARIÉ	
PR 23	CHEMIN DU TALOU NEGRE	
PR 24	ROUTE DU FROMAGE	Voir modifier par Fromatgé
PR 25	CHEMIN DE PARISOT HAUT	

PR 26	RUE PASSADE BASSE	
PR 27	RUE PASSADE HAUTE	
PR 28	CHEMIN DU PEROUTIE	
PR 30	CHEMIN DES PEYROUNELS HAUT	
PR 31	PLACE DES PROMENADES	
PR 32	AVENUE DE LA RIVE	
PR 33	RUE DE LA RIVIERE HAUTE	
PR 34	RUE DE LA RIVIERE BASSE	
PR 35	ALLÉE DES ROMARINS	
PR 36	CHEMIN DE SACCASE	
PR 38	CHEMIN DE LA PLAINE D'EN SEGUIER	
PR 39	CHEMIN DE LA SERRE	
PR 40	ALLÉE DU TAUROU	
PR 41	CHEMIN DE LA TUILERIE	
PR 42	CHEMIN DU VIGNÉ	
PR 43	ALLÉE DE SAINT JOSEPH	
PR 44	ROUTE DU BAYLOU	
PR 45	CHEMIN DE PARISOT BAS	
PR 46	PLACE JEAN JAURÈS	
PR 47	ROUTE DE LAGARDIOLLE	
PR 49	RUELLE D'EN CALCAT	
PR 50	ROUTE DE LA BARRABIÉ	
PR 51	CHEMIN DES PEYROUNELS BAS	
PR 52	RUE DE LA MAIRIE	
PR 53	RUE DE LA CAPELETTE	
PR 54	ROUTE DE LA MONTAGNARIÉ	Cette proposition a été rajoutée

Suite aux remarques apportées, nous demanderons si les modifications sont accordées par les services du cadastre de la DGFIP (Direction Générale de Finances Publiques).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► *Approuve* la dénomination des voies proposées dans le tableau ci-dessus.

8. Questions diverses.

✚ Monsieur TAILLIS Didier, informe l'assemblée que suite à des dégradations sur les vitraux de l'église de St Stapin, l'entreprise a terminé la réfection, la totalité de la dépense a été prise en charge par notre assurance.

✚ Travaux de l'avenue du Maquis : La météo de ces derniers jours a ralenti l'avancée du chantier, l'entreprise Eiffage continue les couverts et le béton désactivé, l'entreprise Maillet a terminé l'adduction en eau potable pour les 2 rues : Passade haute et Passade basse.

✚ ONF – Forêt Communale Dourgne : Monsieur le Maire a participé à l'ouverture des plis concernant les travaux de préparation dans le cadre du Sol Fonds Carbone 2019, l'ONF avait estimé ces travaux pour la somme de 22 723€ H.T, 2 entreprises ont répondu à cette consultation, après l'étude des offres la SAS GANNAC a été retenue pour la somme de 12 031€ H.T.

✚ Parc Eolien : La société VSB Energie en charge du projet pour le parc éolien, doit rencontrer Mr le Député le 9 mars 2020 à CASTRES.

✚ Une réunion est prévue avec la Carrière de la Montagne Noire, le Syndicat du Pas du Sant et Mr le Maire le mercredi 11 mars 2020 à 9H00, pour trouver une solution suite à des résurgences de boues au niveau de la station de traitement d'eau potable.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 19H28.